



taxe d'habitation residence principale?

Par **Leopold1904**, le **23/01/2024** à **08:41**

Bonjour, je viens d'acquérir, avec mon épouse, qui en est co-proprétaire, une maison en France. Ma femme occupe la maison à plein temps - elle est sa résidence principale. Je travaille à l'étranger et je ne suis pas résident fiscale en France - j'y passe moins de 183 jours par an. Vu que nous nous sommes mariés sous un régime de séparation de biens, et séparés de corps, on fait chacun une déclaration des revenus, elle auprès du service des impôts dont dépend sa résidence principale, moi auprès du SINPR.

Or, et bien que notre maison est la résidence principale de mon épouse, la fisc veut nous imposer la taxe d'habitation parce qu'elle n'est pas la mienne. Sommes-nous nous, ou plutôt, est ma femme soumis à la taxe d'habitation?